



DELIBERATION RDG-CS-25-012

Objet : Lancement de la démarche de mise en œuvre d'un schéma directeur des infrastructures routières nationales et départementales

Le Comité Syndical de Routes de Guadeloupe, s'est réuni le lundi 6 octobre 2025, à 11H30, au siège, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DEZAC, membre du Comité Syndical.

Nombre de membres en exercice : 6

Représentants du Conseil Départemental		Représentants du Conseil Régional	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3

- **Titulaires :** M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Suppléants :** M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Date de la convocation : 25/09/2025

Etaient présents :

- **Membre titulaire :** M. Camille PELAGE
- **Membres suppléants avec voix délibérative :** M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Maryse ETZOL

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement

Nombre de votants : 6 :

4 présents et 2 délégations de vote : Mme BONDOT-GALAS Gersiane à M. DEZAC Philippe ; M. MAES Jean-Claude à Mme ETZOL Maryse

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VANOUKIA

Le Président rappelle que Routes de Guadeloupe assure la gestion, l'entretien et l'exploitation de près de 1 000 Km de routes nationales et départementales, ce qui constitue un patrimoine stratégique au service de la mobilité des personnes et des biens.

Chaque jour, il soutient les déplacements de milliers d'usagers (automobilistes, poids lourds, cyclistes, transports collectifs) et relie entre eux les bourgs, communes, pôles d'activités, d'enseignements, médicaux et points d'intérêt touristique. Il participe de ce fait au développement économique du territoire et de la cohésion territoriale.

Pour autant, ce réseau doit faire face à de nombreux défis :

- Le **vieillissement progressif de certaines infrastructures** et dépendances routières ;
- Des **exigences croissantes de modernisation et de sécurisation**, dans un contexte de vigilance accrue vis-à-vis de la sécurité routière ;
- L'**augmentation du trafic routier**, incluant les flux de poids-lourds et transports exceptionnels ;
- La **transition écologique**, nécessitant des aménagements favorisant les mobilités actives et réduisant les impacts environnementaux ;
- L'**adaptation au changement climatique** pour anticiper et réduire la vulnérabilité des infrastructures notamment aux inondations et à l'érosion.
- Une **gestion budgétaire maîtrisée** nécessitant une priorisation des interventions.

Face aux enjeux de mobilité, de sécurité, de transition écologique et de résilience aux risques climatiques, disposer d'une vision stratégique partagée pour nos infrastructures routières paraît être une nécessité.

La mise en place d'un Schéma Directeur des Infrastructures Routières (SDIR) pour l'ensemble des RN et RD, permettra de définir les grandes orientations pour le développement, la gestion et la modernisation du réseau routier. Son élaboration devra se faire de manière concertée, en associant l'ensemble des parties prenantes internes et externes, afin de construire une vision partagée du réseau routier. Le schéma sera ensuite soumis aux instances de gouvernance du syndicat mixte pour validation, garantissant ainsi l'adhésion collective aux orientations stratégiques retenues. Enfin, ce document constituera un cadre de référence pour le suivi et l'évaluation des actions engagées, permettant d'ajuster la stratégie en fonction des résultats obtenus et des évolutions du territoire.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2978 AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Vu la délibération RDG-CS-23-018 du 25 juillet 2023 relatives aux délégations données au président du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Sur le rapport du Président de Routes de Guadeloupe,
Après en avoir délibéré, par :
06 voix POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DECIDE

Article 1 : D'approuver le lancement de la démarche de mise en œuvre d'un schéma directeur des infrastructures routières nationales et départementales.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire afin de permettre sa mise en application.

Article 3 : De donner tous pouvoirs au Président de Routes de Guadeloupe pour les applications pratiques de la présente délibération.

Article 4 : Le président, le directeur général des services et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe et selon les modalités en vigueur. Elle sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat et via l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 06/10/2025

La secrétaire de séance

Sylvie VANOUKIA

Le Président de séance

Philippe DEZAC



Publié le 16/10/2025